

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 1 **Date de dépôt :** 22/02/2023 **Heure de dépôt :** 19:45 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Le 22.02.2023

Bonsoir,

Les dossiers sont nombreux.

Pour l'instant, donc dans l'attente de la suite de l'étude des dossiers et sauf erreur de notre part, il n'est pas fait état des coûts des expulsions, des indemnités des propriétaires, des locataires, etc.

C'est comme si cela était déjà fait et sans en connaître le coût général.

Donc :

- Quel est le coût actuel et envisagé pour l'avenir ?

- Nous fournir les noms, adresses, des propriétaires actuels ou indemnisés, ceci par parcelle concernée.

Ceci par retour de courriels : aqbm95360@yahoo.com

Dans l'attente de vos réponses, recevez, Monsieur ou Madame le, la, Commissaire enquêteur, enquêtrice, nos salutations distinguées.

Pour l'A.Q.B.M.

Le secrétaire

P.Joly

Nom : JOLY
Code postal : 95360
Email : aqbm95360@yahoo.com

Adresse : 41 route de Calais
Ville : MONTMAGNY

Numéro : 2 **Date de dépôt :** 08/03/2023 **Heure de dépôt :** 14:11 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Bonjour,
je suis surprise de lire dans le Volet milieu naturel de l'étude d'impact (écosphère, 2021) que "La richesse mammalogique terrestre [...] est très faible".
Or rien que dans mon jardin de la rue de la plante des champs, j'ai chaque année des hérissons qui se promènent (au moins 4 différents l'an dernier), je vois des renards se promener dans la rue la nuit (j'ai les photos), j'ai des musaraignes en pagaille et quelques écureuils !!
Et hormis les mammifères, côté oiseaux, il y a également une grande diversité, des pics verts, des merles, des mésanges, pour ne citer que ceux dont je connais le nom.
C'est sûr qu'après la construction de 500 habitations supplémentaires et le bétonnage de toutes les voiries pour y accéder, la richesse mammalogique terrestre SERA très faible.

Code postal : 0

Email : special.machin@gmail.com

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 3 Date de dépôt : 08/03/2023 Heure de dépôt : 14:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Peut-être que cela a été abordé, mais je ne trouve pas l'information dans la multitude des documents.
Donc combien d'emplois seront créés dans le cadre de cette ZAC ?

Car si l'on considère 500 logements, avec une moyenne de 2,73 habitants par ménage (moyenne de Montmagny en 2019), ça fait 1 365 habitants supplémentaires, soit près de 10% de population en plus.
Est-ce que ces habitants trouveront un emploi localement, ou vont-ils générer plein de déplacements ? Iront-ils prendre un train déjà bondé ? La SNCF a-t-elle été consultée pour mettre en place une desserte plus adaptée ? ou prendront-ils leur voiture et dans ce cas, est-ce que le nombre de places de stationnement qui seront créés seront suffisantes ?

Code postal : 0

Email : special.machin@gmail.com

Numéro : 4 Date de dépôt : 08/03/2023 Heure de dépôt : 14:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Une nouvelle voirie dite "interquartier" est prévue dans l'angle sud-est de la ZAC et sera accessible depuis la rue de la plante des champs.

Sur les plans, cette nouvelle voie semble desservir environ 50 habitations nouvelles, soit une centaine de véhicules supplémentaires qui sortiront par jour dans chaque sens.

Une étude plus précise sur la capacité de cette petite rue de la plante des champs à recevoir tout ce trafic a-t-elle été faite ?

Ce quartier très calme va perdre de ce fait une grande partie de sa qualité de vie encore préservée.

Il est impératif qu'on puisse disposer d'une analyse fine des impacts sur ce quartier.

Code postal : 0

Email : special.machin@gmail.com

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 5 Date de dépôt : 08/03/2023 Heure de dépôt : 14:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Sur les plans, on constate qu'aucune des petites voies secondaires n'est plantée d'arbres.

Sur les mêmes plans, j'estime que la plupart des parcelles de l'habitat individuel ne feront pas plus de 200, voire 250 m².

Si on retire l'emprise de la maison (100 m²), les parkings pour les voitures (25 m²), la terrasse et les allées (25 m²), pensez vous vraiment que des arbres pourront être plantés sur les 50 m² restant ?

La densité prévue est beaucoup trop élevée. Vous êtes en train de créer un îlot de chaleur, là où il y avait un grand espace vert.

Il n'est pas concevable qu'à l'heure où toutes les injonctions vont vers une renaturation des zones urbaines on crée de tels îlots bétonnés.

Merci de reconsidérer le nombre d'habitations prévues et d'alléger le programme.

Code postal : 0

Email : special.machin@gmail.com

Numéro : 6 Date de dépôt : 08/03/2023 Heure de dépôt : 15:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

La nouvelle rue prévue au sud et donnant dans la rue de la plante des champs va générer un gros trafic puisque 140 logements seront desservis. Elle n'est pas du tout adaptée à ce trafic. Je vous suggère une autre desserte, telle que présentée sur le plan joint.
merci

Pièce(s) jointe(s) : Nouvelle rue.pdf

Code postal : 0

Email : special.machin@gmail.com

Numéro : 7 Date de dépôt : 09/03/2023 Heure de dépôt : 12:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Notre famille est propriétaire d'une parcelle incluse au périmètre de l'opération de ZAC projetée, et elle a donc intérêt à agir. Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique, nous exprimons nos plus vives réserves concernant ce projet, notamment et non limitativement pour les raisons suivantes :

Les documents graphiques présentés de manières différentes selon les sujets traités ne permettent pas une compréhension aisée du projet. Un flou est laissé entre les hypothèses d'aménagement, ce qui laisse à penser que le projet final ne correspondra pas aux images présentées durant l'enquête.

Le projet est présenté comme un tout cohérent dans lequel « paysage et espaces publics » sont intimement liés. L'accent est mis sur la « prise en compte de l'environnement » ainsi que la « préservation de la biodiversité et des habitats naturels ». Il est articulé autour de l'aménagement d'un espace vert, qui constitue un équipement public central de la zone, et permettra la valorisation de l'immobilier. Il ressort donc du projet que les terrains, qui sont actuellement classés N et sont destinés à être aménagés en un parc de 2ha, sont essentiels au projet, en font partie intégrante, et sans lesquels le développement immobilier ne pourrait voir le jour. Ils devront donc être valorisés de la même manière que les terrains d'assiette des immeubles.

Les principes d'urbanisme sur lesquels repose le projet sont principalement d'ordre subjectifs. Citons qu'il s'agit d'un « scénario au fil de l'eau » qui oppose des « clairières habitées » à des « lanières ». L'abondance de références environnementales ne peut masquer le fait que le projet repose sur des choix essentiellement arbitraires qui ignorent l'évidence : le tissu urbain existant est pavillonnaire. Il propose de réaliser un projet extrêmement dense au milieu d'un bâti clairsemé. L'expérience de l'échec des grands ensembles réalisés dans les années 60 est ignorée.

Selon le rapport de présentation « le secteur de la Plante des Champs se compose d'un tissu urbain très peu dense avec d'anciens jardins familiaux dont la plupart sont aujourd'hui des espaces délaissés et en friches ainsi que quelques pavillons ». On y lit également que les terrains en question présentent un « enjeu écologique faible ». Il ressort ainsi que le classement de ces terrains en zone N a été fait en ignorant le code de l'urbanisme qui stipule dans son article R 151-24 : « Les zones naturelles et forestières sont dites " zones N ". Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

- 1° Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
- 2° Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
- 3° Soit de leur caractère d'espaces naturels ;

- 4° Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ;
- 5° Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues. »

Il apparaît d'évidence que les terrains en question ne remplissent aucune des conditions prévues au code de l'urbanisme et ont donc improprement été classés en zone N. Les terrains du secteur de la Plante des Champs doivent donc tous être considérés comme des terrains urbanisables de même valeur foncière que les terrains classés en zone U.

Le programme prévoit la construction de 500 logements, de 1300 m2 de commerces et d'équipements publics ainsi que d'un « grand parc végétalisé de plus de 2ha ». Cependant le programme de logements limite la contrainte imposée au maître d'ouvrage à un « effort pour atteindre 25% de logements sociaux ». Il s'agit donc essentiellement d'une opération de promotion immobilière privée, dans laquelle le classement en zone N des terrains vise à réduire les coûts d'expropriation, au profit final du promoteur.

Pour ces différents motifs, et d'autres qu'une analyse plus fine permettra de mettre en évidence, nous exprimons notre plus grande réserve et nous réservons toutes actions futures à l'encontre de ce projet.

Code postal : 0

Email : garnier.josi@bluewin.ch

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 8 Date de dépôt : 12/03/2023 Heure de dépôt : 20:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quel désastre pour l'environnement ce projet visant une fois de plus à bétonner le peu d'espace naturel restant. Cet espace où la biodiversité est immense, renards martres belettes écureuils hérissons fouines lapins oiseaux insectes insectes et nombreuses espèces d'oiseaux et autres
Reste le côté densification de la population et de la circulation dans le secteur de la rue de la plante des champs qui n'est pas du tout adapté à la fréquentation intense que cela va engendrer
Quant au stationnement on en parle même pas
Nombre d'immeubles déjà construits ou en construction sur la rue épinay rues des poiriers ces dernières années
Bref encore une opération immobilière à but lucratif et des magasins alors que ceux existants e' centre ville ont déjà du mal à survivre
Projet de bétonnage mal accueilli par les habitants du secteur de la plante des champs

Code postal : 0

Email : muriel.coppola@orange.fr

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 9 Date de dépôt : 13/03/2023 Heure de dépôt : 11:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Habitante à la rue Maryse Bastié et clairement impacté par cet énorme projet axé sur le but de monétiser et non de garder un si bel espace naturel avec une énorme richesse (hérissons, renards, écureuils) j'en ai même dans mon jardin et c'est un bonheur.

Implanté ce projet dans cet espace est immoral, le projet est uniquement axé sur la création des logements.

Dans votre premier flyer de communication il y avait la mention des jardins partagées, le respect de la nature des êtres vivants étaient pourtant mis en avant et maintenant la réalité et outre.

Sur le croquis 3D, il n'y a rien de tout cela, tout est fait en sorte d'habiller le projet soi-disant « respect de la nature, écoquartier » mais en soit tout est déjà décidé et votre seul intérêt et la construction de logement mais aussi de Bâtiment.

Toutes les réunions n'ont rien apportés, tout cela n'est qu'une mise en scène !

L'argent que cela vous apportera ne pèse pas grands choses face à nos souhaits qui sont de respecter cet ESPACE NATUREL ou y VIVENT DES ÊTRES VIVANTS LA FAUNE ET LA FLORE !

Mais toutes ces actions ne valent rien nous avons beau perdre notre temps.

Idéalement il serait bien de diminuer le nombre de logement et de permettre un nombre plus important d'espace vert !

Mais cela sera-t-il fait, je pense pas (l'argent est bien plus fort que la préservation de la nature)

= Je tiens vraiment à revenir sur une de vos promesses à savoir aucun bâtiment ne sera intégré face au PAVILLON, nous sommes sur rue Maryse Bastié et en face de notre pavillon un bâtiment de R+3 va être créé » Voici votre phrase citée dans un de vos documents, : « Les nouveaux logements n'auront pas de vis-à-vis avec les riverains »

Mais clairement créer un bâtiment en face des pavillons existants est une preuve que vous ne respectez pas le souhait de nos remarques lors de nos premières réunions !

Ce qui nous avait été promis la construction de petits pavillons en face de la rue Maryse Bastié et maintenant nous constatons des R+3.

Merci de nous contacter rapidement à ce sujet afin de pouvoir trouver une entente générale

Pièce(s) jointe(s) : r+3.jpg
IMG_5080.PNG
IMG_5078.jpg
IMG_5077.jpg

Nom : BUTT
Code postal : 95360
Email : pakizabutt@gmail.com

Adresse : 13 Rue Maryse Bastié 13
rue maryse bastié
13
Ville : MONTMAGNY
Téléphone : 0648184804



GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 10 Date de dépôt : 14/03/2023 Heure de dépôt : 11:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis un habitant de la Rue Maryse bastié donc directement impacté par ce projet qui paraissait à travers les premières présentations très adaptés à l'environnement actuelle.

En préambule je suis très surpris de la tournure pris par cette enquête publique.

Je rappelle quand même les éléments ci-après :

"Cette enquête a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur ces opérations afin de permettre à la personne publique, dans le cas d'espèce la commune, de disposer des éléments nécessaires à son information.

Les dispositions applicables à ces enquêtes ont été codifiées aux articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'environnement."

"Articles L. 123-10 et R. 123-9 à R. 123-11 du code de l'environnement

Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et tout au long de son déroulement, le maire doit informer le public, par tous les moyens possibles (affichage, presse écrite, communication audiovisuelle), de l'objet de l'enquête, de la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et des autorités compétentes pour statuer, de l'existence d'une évaluation environnementale ou d'une étude d'impact, des noms et qualités du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête, et lorsqu'il a été émis, de l'existence de l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement."

"La durée et le lieu de l'enquête

Articles L. 123-9 et L. 123-17 et R. 123-6 du code de l'environnement

La durée de l'enquête ne peut être inférieure à trente jours. Le commissaire enquêteur peut, par décision motivée, la prolonger pour une durée maximale de trente jours.

Lorsque les projets qui ont fait l'objet de l'enquête publique n'ont pas été entrepris dans un délai de cinq ans à compter de la décision, soit il est procédé à une nouvelle enquête, soit l'enquête initiale est prorogée de cinq ans sur décision de la personne compétente pour prendre la décision en vue de laquelle l'enquête a été organisée, à savoir le maire pour un projet communal."

"Le déroulement de l'enquête

Articles L. 123-13 et R. 123-13 à R. 123-18 du code de l'environnement

Le commissaire enquêteur doit conduire l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.

Il doit recevoir le maître d'ouvrage de l'opération soumise à l'enquête. Il peut notamment entendre toute personne dont il juge l'audition utile, convoquer le maître d'ouvrage et les autorités administratives, visiter les lieux concernés par le projet. Il peut également organiser, sous sa présidence, des réunions d'information et d'échange avec le public."

"Les conclusions de l'enquête

Articles L. 123-15 et R. 123-19 du code de l'environnement

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur doit rendre un rapport et des conclusions motivées. Le rapport doit faire état des contre-propositions qui ont été faites au cours de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles apportées par le maître d'ouvrage.

L'ensemble de ces documents doit être rendu public.

La procédure d'enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique"

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, la façon de faire et mener cette enquête n'est pas tout à fait conforme.

Premièrement aucune informations 15 jours avant le début de l'enquête n'a été faites (Un affichage dans une rue non fréquentée sur un poteau électrique. Est ce digne d'une enquête aussi importante et ayant un impact aussi élevé sur l'environnement?

Aussi comme son nom l'indique l'enquête doit solliciter les personnes impactées et non la personne qui doit aller chercher les infos pour pouvoir répondre à l'enquête.

Il reste 1 semaine d'enquête et personne n'est au courant dans la ville et surtout les rues avoisinantes (Plante des champs / Rue Maryse bastié etc...).

Si votre idée était de n'avoir aucun avis afin d'avancer sereinement et sans modification du projet, effectivement c'était la bonne méthode.

Pour parler concrètement de votre projet, entre les premières présentations et le plan approximatif transmis, il y a de grandes incohérences tant en terme d'emplacement des bâtiments et/ou Maison, qu'en tant en terme de compréhension du projet.

Initialement il a été dit et avec force et aplomb que l'implantation des bâtiments à plus de R+1 ne se feront jamais en limite de rue ou il y a des maisons. Je vous laisse regarder le plan donnant sur la Rue Maryse bastié. Il est hors de question que nous voyons directement depuis nos fenêtres à quelques mètres de la, des bâtiments en R+3 ou en R+2. Quelle est la cohérence de cette implantation au vu de l'environnement direct? Aussi, pouvons nous avoir des éléments d'implantations précise (au delà des dessins fait la main sur un flyer approximatif)?

Comme vous le disiez initialement, nous vous remercions de respecter le voisinage et les habitants qui avait choisi ce coin et cette rue pour y habiter paisiblement. Nous ne souhaitons en aucun cas ces bâtiments ici et nous vous demandons de bien vouloir revoir vos implantations

Aussi pour répondre à une enquête, il est nécessaire que nous ayons TOUS les éléments hors je ne vois pas comment on pourrait répondre de l'impact sur l'environnement sans un rapport digne de ce nom, réaliser sur plusieurs jours voir semaines.

Une association pour la faune et la flore a-t-elle été mandaté pour savoir ce que nous perdons? Si non, quand sera-t-elle sollicitée?

Un projet aussi vaste, va forcément avoir un impact écologique très importante, quelles sont les dispositions prises pour tout les animaux qui ne vont plus avoir leur espaces? Quelles sont les dispositions prises pour toutes les arbres présent de longues dates et la végétation qui ne nous donnera plus les avantages actuels aussi bien en été qu'en hiver?

Et comment en 2023, alors que l'écologie et la préservation de la planète sont au cœur des préoccupations de la France et ses citoyens, vous allez pouvoir y répondre dans le bon sens?

En espérant que nos questions ne restent pas sans réponses et surtout qu'elles soient prises en compte.

Bien cordialement,

Nom : KHAN
Code postal : 95360
Email : awais-khan@hotmail.fr

Adresse : RUE MARYSE BASTIE
Ville : MONTMAGNY

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 11 Date de dépôt : 14/03/2023 Heure de dépôt : 11:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Merci de faire appel à des associations pour la protection des animaux sauvages (ex : ASPAS) et engager une vraie enquête écologique pour éviter un maximum de dégâts afin de protéger tous ces animaux...

Code postal : 0

Email : contact@izasolutions.com

Numéro : 12 Date de dépôt : 14/03/2023 Heure de dépôt : 18:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ZAC PLANTE DES CHAMPS

Actuellement on bénéficie de calme et de verdure et une circulation limitée de véhicules dans notre secteur qu'on apprécie.

Avec le projet de la Zac Plante des champs, cela va apporter une densité de populations beaucoup plus importante que la moyenne de la commune (4 870 habitants / km²).

Le Grand Paris, lors de nos différentes rencontres n'a pas tenu compte de nos remarques sur le nombre de logements, sur la superficie des terrains pour les maisons individuelles (250m²), leur souhait était d'arriver à 500 logements point final, environ 1 500 personnes en plus.

S'il augmentait la surface des terrains pour les maisons individuelles, il augmentait la hauteur des immeubles...
Pas le but de créer des grands immeubles avec le recul que nous connaissons sur les grands ensembles.

On vous demande d'être moins ambitieux et respecter notre quartier.

Connaissant la nature des sols : très peu perméables de cette partie de la commune, pourquoi envisager la construction en masse sans prendre en compte ce problème avec les soucis qui peuvent en découler ?

L'étude réalisée en 2020 - 2021 confirme le risque de remontée de nappe : « la nappe phréatique est susceptible de remonter plus haut que le niveau bas des projets [immobiliers] ».

Suite à la vente récente d'un terrain d'environ 1 700m² à un promoteur « rue de la plante des champs », en face de la ZAC, il faut envisager encore une population supplémentaire, en espérant que le choix sera fait pour des pavillons et non des immeubles.

Si le service urbanisme a des informations à nous communiquer, nous sommes preneurs.

Vous envisagez de créer une voie supplémentaire pour l'accès à des pavillons appartenant à la ZAC tout autour des deux maisons existantes.

On ne voit pas l'intérêt de cette voie supplémentaire qui va engendrer une augmentation de la circulation dans la rue de la plante des champs.

Sans parler de la nuisance au niveau du bruit et de la pollution pour les pavillons déjà existants qui fait le tour de leur terrain et des maisons individuelles d'en face.

Les habitants de la ZAC doivent avoir accès par les rues déjà existantes à savoir « rue Maryse Bastié », « rue Théophile Gautier » et la nouvelle voie qui traversera la ZAC qui devra desservir toutes les habitations incluses dans le projet.

Aux habitants de la ZAC de gérer leur circulation à l'intérieur de cette zone.

N'ayant pas de construction sur la partie droite de la « rue Maryse Bastié » il y a la possibilité d'agrandir la largeur de la route contrairement à la « rue de la plante des

champs » qui est très étroite.

Déjà que nous allons subir une augmentation significative du trafic automobile.

Merci de ne pas en rajouter !!!

Pour les deux pavillons qui ne rentrent pas dans la ZAC, qu'envisagez-vous de mettre en place pour faire la distinction des deux secteurs. Peut-être avez-vous-même obligation de construire un mur pour délimiter les zones ?

Réponse du service urbanisme :

A propos des clôtures à édifier en limites séparatives avec la ZAC.

Selon les informations apportées par notre aménageur ce ne sera pas à vous d'édifier un mur de séparation mais au promoteur qui interviendra par la suite. Au préalable, à cette édification, une délimitation précise et contradictoire du périmètre de la ZAC sera faite par un géomètre et ce aux frais de l'aménageur.

Interrogation sur le changement du PLU qui va être modifié pour autoriser ce projet, merci de nous confirmer que pour les parcelles qui ne concerne pas la ZAC vont rester en Zone constructible comme actuellement.

Réponse du service urbanisme :

Concernant la modification engagée pour le Plan Local d'Urbanisme, je vous invite à suivre la procédure en cours. Le PLU n'est pas actuellement communicable. La concertation avec le publique va être engagée courant 2023. Les informations seront disponibles en temps voulu sur le site internet de la commune. Et je vous invite à venir rencontrer le commissaire enquêteur pour voir le devenir des parcelles.

Sur la dernière version présentée, merci de nous confirmer que tous les immeubles et les maisons individuelles apparaissent sur le plan. Nous ne voudrions pas avoir de désagréments supplémentaires.

Réponse du service urbanisme :

Pour ce qui est de la ZAC, le plan guide peut être amené à évoluer. Pour chaque phase de la ZAC : Dossier de création et de réalisation la concertation du public sera fait comme en dispose le Code de l'Urbanisme.

On appréciait de voir de la verdure malgré des terrains en friches et de bénéficier d'air plus pur contrairement à ce qui nous attend :

- L'immobilier génère près de 50% des émissions de gaz à effet de serre totales de la ZAC et c'est la construction qui à l'impact le plus significatif (36% des émissions totales de la ZAC).

- La mobilité arrive en seconde position en générant environ 40% des émissions de gaz à effet de serre totales de la ZAC et c'est notamment la phase fonctionnement la plus émettrice (36% des émissions totales)

Pour les équipements publics que vous indiquez, on encourage l'ouverture d'une deuxième médiathèque qui va se situer à proximité des écoles qui va faciliter l'accès sans avoir recours à prendre son véhicule et qui va désengorger celle située au centre.

Idem pour le centre de santé, en espérant que vous arriverez à attirer du personnel médical comme on rencontre déjà des problèmes pour fidéliser ceux présents au séminaire.

Avez-vous des informations sur les commerces qui vous voulez voir s'installer ?

Nous avons la possibilité de se promener avec nos enfants, notre famille ou nos amis à quatre pattes dans des rues pas trop fréquentés par des voitures et vous nous

proposez des autoroutes près de chez nous.

Avons-nous obligation d'envisager des logements sociaux au sein de cette ZAC ? N'avons-nous pas déjà le taux légal requis sur la commune de Montmagny ?

En prenant en compte les différents commentaires déposés sur ce site, nous espérons que cela ne sera pas vain et que vous serez à l'écoute des magnymontois(es) qui veulent garder une bonne qualité de vie pour leur famille dans leur quartier.

Nous déplorons que vous n'ayez pas mis des plans à disposition en mairie oui auraient été visibles pour ceux qui ne possèdent pas ou ne veulent pas d'internet.

C'est un moyen de communication certes, mais gardons des liens autres qu'avec travers des écrans. Et vous l'avez bien fait lors d'une présentation de ce projet.

Et, il est dommage que le service urbanisme ne reçoive pas le public, la période « Covid » étant je l'espère derrière nous. Idem, joignable que par téléphone ou par mail.

Mais, il faut avouer que à la suite de nos interrogations, nous avons obtenus des réponses rapidement.

Merci d'envisager et d'organiser une réunion pour nous faire un retour pour donner suite à cette enquête et surtout pour constater que nos commentaires aient été pris en compte.

P.S : En lisant les commentaires déjà sur le site, nous rebondissent sur quelques points.

Nous confirmons que nous avons une diversité d'animaux dans nos jardins et nous comptons les préserver surtout dans de bonnes conditions pour leur survie.

Il faut éviter le vis-à-vis, rue Maryse Bastié avec un immeuble (R+3) face aux maisons individuelles.

Et pour les expropriations :

Merci de nous indiquer à quel prix va être racheté le m² selon la classification des terrains. Nous comprendrons la déception des propriétaires actuels sachant le prix du m² constructible sur la commune.

Code postal : 0

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 13 **Date de dépôt :** 15/03/2023 **Heure de dépôt :** 17:48 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : La création d'une nouvelle voirie, dite interquartier au sein du projet de ZAC, qui débouche dans notre rue, la rue de la plante des champs va aggraver les problèmes existants de cette rue.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la rue de la plante des champs a été mal gérée par les différentes municipalités successives en termes de largeur, d'alignement, de positionnement des réseaux de desserte électrique et télécom, de stationnement... Elle est très étroite à certains endroits d'où la nécessité du sens unique existant et surtout sans trottoirs ce qui met en danger les piétons dont des collégiens ou lycéens, qui la fréquentent régulièrement. Elle ne bénéficie même pas d'une limitation à 30km/h.

Dans l'état actuel, la rue de la plante des champs n'est donc pas du tout adaptée à l'augmentation significative du trafic routier qui va résulter de la création de cette nouvelle voirie interquartier et qui ne va pas se limiter au trafic de ses seuls riverains mais pourra s'étendre à celui d'autres habitants de la future ZAC. Il faut donc trouver d'autres solutions d'accès pour les habitants du Sud de cette future ZAC.

Par ailleurs, avant de figer définitivement le contour sud-est de la future ZAC, il serait bien d'envisager un vrai projet d'aménagement de la rue de la plante des champs dans la portion située entre la rue des Poiriers et la rue Théophile Gauthier, en concertation avec ses riverains, notamment en prévoyant, dans la mesure du possible, au moins un trottoir et l'enfouissement des réseaux aériens. Dans le cas contraire le contraste sera criant vis à vis de la future ZAC voisine au détriment de ses riverains et de leurs propriétés.

Pour mémoire, les derniers travaux significatifs qui ont été effectués dans cette rue se sont achevés en octobre 2000. Ils se sont limités à une rénovation provisoire avec la mise en place d'une bande de roulement d'une largeur de 4m environ. Dans les échanges qui ont eu lieu à cette époque entre les riverains et des représentants de la municipalité, il nous a été écrit, le 4 août 1999, que la rue de la plante des champs était encore classée comme un chemin rural, on ne sait pas si ce classement a évolué depuis.

Il s'agit ici d'une remarque d'un riverain qui habite depuis plus de 40 ans la rue de la plante des champs.

Nom : HUET ALAIN
Code postal : 95360
Email : huetalain@free.fr

Adresse : 25 rue de la plante des champs
Ville : MONTMAGNY
Téléphone : 06.76.19.83.58

Numéro : 14 **Date de dépôt :** 17/03/2023 **Heure de dépôt :** 16:56 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Beaucoup de points ont été soulevés et j'adhère absolument aux demandes, commentaires, remarques formulés. Je suis outrée qu'en ces temps où l'on parle de la préservation de l'environnement, de la qualité de vie, de l'importance de conserver des ilots de verdure qui induit la fraîcheur dans les villes afin de protéger la population des impacts du réchauffement climatique on propose à la population de Montmagny un tel projet!!

Comment ne pas se poser de questions sur les effets potentiellement dévastateurs d'un tel projet .

- Bétonnage
- destruction de la faune et la flore
- densification de la population et de la circulation

-Quant au centre commercial, la viabilité de celui-ci??, celui des Sablon a bien des difficultés à trouver des commerces pérennes, même le libraire, marchand de journaux, point poste a fermé!!!!

- La médiathèque, nouveaux couts pour la commune, a-t-il été chiffré?, sachant qu'une existe déjà et qu'elle n'est pas si éloignée de cet nouveau quartier en projet.

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Code postal : 0

Email : lecocqnicole@orange.fr

Numéro : 15 Date de dépôt : 17/03/2023 Heure de dépôt : 20:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Habitante du quartier avec ma famille, nous sommes directement concernés par ce projet que je cite " immoral" et que je découvre lors d'un mot laissé dans ma boîte aux lettres par une habitante du secteur dont je remercie. Aucune communication de la part du Maire sur ce projet.

Nous avons fait le choix d'habiter dans ce coin pour la qualité de vie qui s'y trouve. Aujourd'hui nous avons la possibilité d'offrir aux habitants du quartier et de Montmagny un espace naturel où vivent des êtres vivants qu'on apprécie voire et entendre. Nous bénéficions du calme, de la verdure et de luminosité. Nous avons accès à avantages de vie que l'on souhaite conserver.

La densité prévue est beaucoup trop élevée. Quelle catastrophe pour l'environnement ce projet visant une fois de plus à bétonner le peu d'espace naturel restant.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, je sollicite de la part de Monsieur le Maire l'abandon dudit projet ECOQUARTIER Plantes des champs.

Nom : VALIDE
Code postal : 95360
Email : nadia_hachelaf@hotmail.fr

Adresse : 6, rue Arthur Rimbaud
Ville : MONTMAGNY
Téléphone : 0669298796

Numéro : 16 Date de dépôt : 19/03/2023 Heure de dépôt : 20:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitante dans le quartier DE LA PLANTE DES CHAMPS depuis 1983,
je suis inquiète pour le futur, niveau :
- nuisance sonores plus de véhicules
- alteration de notre écosystème actuel, arbre espace (en friche certes mais qui a mon avis pourrait être mieux entretenu. diversités d insectes
- une croissance de véhicule par foyer donc par conséquent vient le problème qui n est pas le moindre un emplacement pour le stationnements de ces véhicules.
- sol vraiment trop humide, en vu de construction d habitation celle ci seront sujet à de forte filtration d humidité, est ce bien raisonnable, évitons d infliger ses désagréments aux futures propriétaires.
Ma propriété est adjacente à ce projet. Que va t il se passer pour nous ?
Les plans sont trop imprécis pour nous faire une vrai idée, il est dorénavant déjà pas acceptable que nous soyons encerclé de route, cela serais vraiment pas possible.
Par ailleurs je serais fortement intéresser par une parcelle accolé à ma parcelle, que d ailleurs j entretien depuis plus de trente ans avec l accord du propriétaire.
Comme vous le constaterez il y a beaucoup de questions qui restent sans réponses. Si aujourd'hui nous habitons dans une certaine tranquillité , au calme et entouré de verdure, j ai bien peur que nous allons perdre tout cela .POURQUOI???? Faudrait en premier lieu répondre à nos questions.

Code postal : 0

Email : felicia_96@hotmail.fr

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 17 **Date de dépôt :** 20/03/2023 **Heure de dépôt :** 13:56 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Bonjour,
Habitant de la rue Maryse Bastié, celle-ci comporte actuellement une circulation automobile peu élevée. Je crains qu'avec la future ZAC et la déviation SNCF suite la suppression du PN4 cette rue devienne une voie d'accès à forte circulation desservant des habitations de la ZAC et soit reliée à la déviation du PN4. Dans ce dossier, Il n'a pas été fait d'étude sur le trafic routier à venir dans cette rue.
Il serait bon qu'une étude soit engagée afin de définir un sens de circulation et un aménagement de la rue Maryse Bastié qui créera le moins de nuisances possibles. Sur les plans présentés, Il est difficile de savoir exactement comment on rejoindra la rue d'Epinay et la rue Achille Viez par la nouvelle déviation lorsque le Chemin de la Plante des Champs sera supprimé pour les véhicules.
La déviation du PN4 additionnée à la ZAC va générer de nouvelles nuisances acoustiques et un apport important de gaz polluants si on réfère aux études préalables mentionnées sur « Impédance environnement » et aussi les études d'Atmoterra qui pour information à omis de citer le trafic aérien, à croire que le kérosène qui émet des polluants dangereux ne serait concerné dans cette zone ?
La future ZAC sera située sur les couloirs aériens de Roissy et donc soumise à un trafic important d'avions surtout si Roissy persiste dans son développement. Ce n'est pas les préconisations acoustiques prévues sur les bâtiments qui seront efficaces quand on ouvrira sa fenêtre ou l'on sortira prendre l'air. On peut néanmoins trouver ces 2 études intéressantes sur l'intensité du bruit et le taux de polluants présents dans cette zone mais faussés par la période où ceux-ci ont été réalisés en 2020 alors que Roissy fonctionnait à 50% et que le trafic routier était peu dense lors de certains relevés.
Conclure que la pollution à venir ne sera pas supérieure à celle relevée par les stations d' Airparif de Saint Denis et autres villes avoisinantes ne nous paraît pas rassurant et on peut s'interroger sur le but final de ces études réalisées sur le sujet.
Il serait souhaitable de diminuer la densification prévue du quartier Plante des Champs d'un apport de population important (25 à 30%) avec une nouvelle école, crèche et un lycée existant soumis au bruit et à la pollution.
Pour information, je vous mets en PJ des extraits de ces 2 études réalisées pour la ZAC .

Pièce(s) jointe(s) : Etude acoustique.pdf
Extraits_ Atmoterra .pdf

Code postal : 0

Email : manuguer95@gmail.fr

Numéro : 18 **Date de dépôt :** 20/03/2023 **Heure de dépôt :** 16:47 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Après consultation du dossier, je constate que les plans d'aménagement de ce projet sont très flou, cela ne nous permet pas d'avoir une vision précise du futur projet.

En consultant le dossier, vous déclarez "les hauteurs des logements seront réduites(R+ 1) à proximité des pavillons déjà existants" (voir PJ) dans l'hypothèse 1 du dossier du 25 novembre 2020 ce n'est pas le cas (voir PJ). Puis en juillet 2021 un fichier avec un nouveau scénario d'aménagement où l'on aperçoit bien des R+2 devant des pavillons existants (voir PJ). ce n'est pas du tout conforme à vos propos. Comment s'assurer que l'hypothèse 2 sera respecté ? nous allons subir une défiguration visuelle très importante.

De plus les critères de performances énergétiques évoluant sans cesse, l'éco-quartier peut devenir très vite obsolète.

Pièce(s) jointe(s) : ZAC PLANTE DES CHAMPS 1.PNG
HYPOSTESES.jpg
R+2 DEVANT PAVILLONS.jpg

Code postal : 0

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 19 **Date de dépôt :** 20/03/2023 **Heure de dépôt :** 21:25 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Toujours plus de béton et moins d'espace vert avec toutes les nuisances qui vont avec. 500 logements est énorme. J'habite le quartier : il est très difficile de se garer le soir. La rue d' Epinay est régulièrement surchargée et ouvrir de nouvelles voies de circulation avec ce nouveau projet va empirer le bruit et la pollution. Le petit pont du chemin de la plante des champs où seule une voiture passe limite le passage des voitures de Deuil La Barre à Montmagny. Matin et soir il est déjà beaucoup emprunté pour rejoindre la rue d' Epinay. Le modifier va encore accentuer les voitures de passage. Je prends mon train à la gare d'Epinay-Villetaneuse en passant par la rue d' Epinay où il est plus rapide d'y aller à pied qu'avec le bus 37 à cause de la circulation. Je pourrais prendre le train à Deuil Montmagny mais les trains sont moins nombreux et régulièrement bondés. Les nouveaux commerces vont faire concurrence à ceux existants et Intermarché, le seul de la ville est nécessaire. Appelé ce projet "écoquartier" est un non sens. En quoi la construction de logements, commerces, nouvelles voies de circulation est " éco" ? Avec ce nouveau quartier, rien n'est fait pour améliorer la vie des habitants déjà sur place, pire il va le détériorer. Et ce n'est pas 2 hectares miroités qui va changer quelque chose. Au fait les impôts de combien seront' ils augmentés ?

Code postal : 0

Email : maryline.chopin@orange.fr

Numéro : 20 **Date de dépôt :** 20/03/2023 **Heure de dépôt :** 22:12 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Quelle tristesse de constater, en effet, que ce quartier calme et verdoyant va devenir un gros projet immobilier, à l'image :
1/ du quartier du hameau des Noyers noyauté par plusieurs immeubles à la faveur, déjà, des plans d'occupation modifiés pour y implanter plusieurs immeubles dans un quartier qui n'était l'origine que pavillonnaire ;
2/ de l'implantation d'une mosquée de plus en plus importante alors qu'il en existe une, d'envergure, à quelques rues d'ici. Le quartier en est extrêmement impacté de par un stationnement toujours plus intrusif.
Qu'en sera-t-il avec ces logements toujours plus nombreux et leurs stationnements respectifs ?
3/ de la construction, rue de la Plante des Champs, de maisons toujours plus nombreuses, depuis 20 ans que nous y habitons.

Extrêmement dommage, le parc prévu sert de faire-valoir aux 500 logements qui seront construits. On voit bien que ce parc se déploiera sur une surface très réduite et que la végétation sera quasi totalement détruite.

Il faut considérer qu'il n'existe pas d'aires de jeux pour enfants sur Montmagny, sauf si on considère le peu qu'il y a derrière la mairie, proportionnellement au nombre d'enfants qui y résident. On aurait peut-être pu imaginer davantage de nature préservée, des jeux pour les enfants et de ce fait de préserver ce que nous avons : un poumon nous permettant de garder un peu de cet oxygène qui fait tellement défaut à une période où on cherche par tous les moyens à verdir et capter les émissions de CO2. Cet épisode de construction va précisément atteindre l'objectif inverse, sous le label d'éco-quartier.

Nom : MARIE-HELEN
Code postal : 95360
Email : mhgallon.cadiot@gmail.com

Adresse : 33 rue de la Plante des Champs
Fin de l'impasse Lot 5
Ville : MONTMAGNY
Téléphone : 0662479941

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 21 **Date de dépôt :** 21/03/2023 **Heure de dépôt :** 01:09 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Quel est l'intérêt d'appeler une construction massive un éco quartier, elle devrait plutôt s'appeler ECHO quartier ,comme les nuisances sonores supplémentaires que vous allez nous faire subir, nous habitons rue des poiriers rue adjacente de la plante des champs et la rue d Epinay. Où nous subissons déjà les nuisances sonores causé par les nombreux avions qui la traverse le couloir aérien et qui crée une pollution et des nuisance sonore déjà fort pénible , sans compter celles causé par les voitures, motos, ou camion qui traversent la rue d'Épinay.

Après le confinement la reprise du trafic aérien et des véhicules, ont eu raison de nous faire prendre conscience à quel point nous vivions dans une zone a très forte nuisance sonore, cette écho quartier ne va faire qu'amplifier ce mal être. En rajoutant un trafic automobiles.

Vous feriez mieux de vous concentrer et de travailler à la réduction du trafic routier, de la régulation le trafic aérien ou de la déviation une fois pour toute, de ce couloir aérien qui je le rappelle, survole également le butte de pinson, ce qui n'a aucun sens pour la quiétude de cet endroit et la préservation de la faune.

Nom : BENDAHDANE
Code postal : 95360
Email : marcrepere@gmail.com

Adresse : 14 rue des poiriers 95360 Montmagny
Ville : MONTMAGNY

Numéro : 22 **Date de dépôt :** 21/03/2023 **Heure de dépôt :** 10:54 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Après avoir parcouru le document "AC, avis délibéré de l'autorité environnementale sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) "Plante des champs" à Montmagny, dans la partie "avis détaillé" des pages 7 et suivantes je constate que des compléments d'informations, études sont demandés sur bien des points. Cela peut conduire à penser que ce projet "éco quartier"??? n'a pas fait l'objet d'une étude qualitative exemplaire .

En ce qui concerne la rubrique Bruit, page 18, il est dit" le site de ZAC est relativement préservé des bruits d'origine routier", sans doute aujourd'hui,

mais lorsque le passage à niveau de Deuil - Montmagny va être supprimé la voie de contournement créée va longer la voie de chemin de fer , le Lycée, le gymnase et cette future Zac (éventuelle) , d'autres axes seront nécessaires pour faire face au flot de la circulation (point resté dans le flou sur le projet) le site de la ZAC et les environs seront-ils toujours "préservés des bruits d'origine routier"??? et que dire de la pollution?, une circulation intensifiée conjuguée à une destruction d'un espace végétal , est-ce là un projet raisonné et pensé pour le bien des habitants??.

Nom : LECOCQ GOUY
Code postal : 95360
Email : lecocqnicole@orange.fr

Adresse : 30 RUE D'EPINAY
rue d'Epinay
Ville : MONTMAGNY
Téléphone : 0623740644

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 23 Date de dépôt : 21/03/2023 Heure de dépôt : 14:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Aujourd'hui le quartier concerné par ce projet est un quartier essentiellement résidentiel. Les rues sont étroites et ne peuvent déjà plus absorber le flux de véhicules et les nombreux stationnements .
La rue d'Epinais ,axe principal est complètement saturée aux heures de pointes.
Les projets immobiliers dans notre quartier sont déjà nombreux et vont durablement l'impacter .(artificialisation des sols,hausses des températures,pollution diverses ,circulation automobile de plus en plus compliquée.)
En plus du pseudo écoquartier,les riverains vont devoir en plus supporter les désagréments de la déviation du passage à niveau.
A court terme l'ensemble de ces travaux vont impacter défavorablement et pendant de longs mois la vie des riverains.
La construction de cet écoquartier ne sera pas sans conséquences sur la biodiversité et l'environnement.
En effet , cet espace vert (une des dernière zone végétalisée naturelle de la ville) sert de refuge à un nombre important de mammifères , chauve souris invertébrés, oiseaux nicheurs (au moins 10 espèces présentes sur le site ; et zone de chasse pour la chouette hulotte et la chouette chevêche.)
L'ensemble de ces animaux sont protégés par une végétation diversifiée qui leur sert d'habitat et leur permet de y trouver leurs alimentations (insectes,micro organismes,petits rongeurs ,baies diverses etc.)
D'un point de vue climatique et hydrologique , cet espace sert de "zone tampon" et de bioclimatiseur.
Nous connaissons tous maintenant les conséquences du dérèglement climatique sur notre environnement ; hausses des températures constantes ,précipitations fortes et soudaines, étés de plus en plus caniculaires .
La préconisation actuelle est de maintenir le plus possible les zones vertes sur le territoire.
Ce projet par l'artificialisation des sols et par la densification de l'habitat est complètement en désaccord avec ces préconisations.

Au delà des aspects vus jusqu'à présent , cet espace constitue la dernière zone de promenade et de tranquillité pour les riverains mais aussi pour la ville .(la Butte Pinson certes sur notre territoire est un parc Régional) Ceci a été particulièrement vrai pendant la pandémie .
Cet "écoquartier "ne serait en fait que le reflet du centre ville , un espace dédié aux voitures et au béton.
Sur 12 hectares conserver seulement 2 hectares (parc urbain) et nettement insuffisant .Que ce soit pour les habitants ou la faune et la flore.
Ce projet de 500 logements et bâtiments publics est vraiment inadapté à la situation actuelle(dérèglement climatique, pollution en tout genre , pénuries d'eau, disparition constante et inquiétante d'espèces végétales et animales;oiseaux,hérissos ,chauve souris,insectes.)

Ces 12 hectares sont précieux et uniques par leur biodiversité .
Tout doit être envisagé pour les protéger.

Code postal : 0

Email : frederic.art.95@gmail.com

Numéro : 24 Date de dépôt : 21/03/2023 Heure de dépôt : 16:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Complément d'information à l'observation N° 13 déposée le 15 mars 2023 concernant le classement de la rue de la Plante des Champs.
Selon le courrier du 8 août 1999 du premier adjoint au maire de Montmagny de l'époque, pour être intégrée à la voirie communale elle devait faire l'objet d'un classement dans le Domaine Public Communal par enquête publique et délibération du Conseil Municipal. A ma demande une recherche est en cours au sein de la mairie pour retrouver la délibération du Conseil Municipal.
Le signataire de la lettre s'engageait à classer la voie dans le Domaine Public et à son aménagement en voirie en contrepartie d'une cession gratuite des terrains, cessions qui à ma connaissance n'ont jamais été faites.

Nom : HUET ALAIN
Code postal : 95360
Email : huetalain@free.fr

Adresse : 25 rue de la plante des champs
Ville : MONTMAGNY
Téléphone : 06.76.19.83.58

GPA - PPVE ZAC PLANTE DES CHAMPS À MONTMAGNY

Numéro : 25 Date de dépôt : 21/03/2023 Heure de dépôt : 16:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Il est bien regrettable de découvrir l'existence de ce projet par l'intermédiaire d'un mot laissé dans notre boîte aux lettres par une habitante du quartier.
Une vraie communication a-t-elle été faite pour avertir les riverains de l'impact de ce projet ?
Dans le cadre ce projet, il fait mention d'une modification de la rue Theophile Gauthier.
Elle sera prolongée jusqu'aux nouveaux logements, mais quelles sont les autres modifications ? Il n'y a aucune mention dans votre dossier quand à l'accès de cette rue par la rue d'Epinay.
En l'état actuelle, elle ne pourra pas permettre le passage pour les habitants des 500 logements prévus. Avec un stop au bout de la rue pour atteindre la rue d'Epinay, cela va engendrer des embouteillages monstres. Je ne parle pas des bouchons pour un véhicule qui voudra tourner dans la rue T. Gauthier et donc bloquera encore plus la rue d'Epinay.
Cette rue, qui est actuellement une impasse et donc une rue calme va devenir une voie principale pour les véhicules.
Quelle sera l'impact du nombre de véhicules supplémentaires sur cette zone ? 500 ? 700 ? 1000 ?
Pour ces 500 logements, des commerces, des crèches etc., il faudra compter une augmentation de la circulation et donc l'esprit calme de ce quartier sera donc oublié.
Ce projet va donc permettre dans ce quartier :
- La destruction de 12 hectares d'espace vert
- Une augmentation des nuisances sonores
- Une augmentation de la circulation des voitures
- Et donc une augmentation de la pollution
- Une diminution de la qualité de l'air
En conclusion, une diminution de la qualité de vie dans ce quartier
Pour l'instant, je ne vois que des inconvénients à la création de cet « Eco-quartier » pour les riverains. Quel est donc son intérêt?

Code postal : 0

Email : fwicyq@inboxen.co.uk

Numéro : 26 Date de dépôt : 21/03/2023 Heure de dépôt : 16:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : en complément de l'observation 25,

les tests acoustiques ont été réalisés le 15 et 16 Octobre 2020, soit en plein pandémie.

Ces tests sont ils donc fiable compte tenu du fait qu'il y avait moins de circulation aérien et routier.

Code postal : 0

Email : fwicyq@inboxen.co.uk